

Peynier

LE JOURNAL
n°32 - Juillet 2020

Le nouveau Conseil Municipal de Peynier



La Mairie de Peynier engagée et
solidaire face au Covid-19

Journal communal d'information



p 6

Tous mobilisés pendant la crise sanitaire



p 12

Peynier soutient l'économie locale



p 26

Une nouvelle appli pour Peynier





La Mairie de Peynier engagée et solidaire face au Covid-19

Peyniérennes, Peyniérens,
Mes Chers Amis,

Depuis Mars, pendant que les dirigeants Français et les experts étaient en pleine contradiction, alors qu'ils savaient depuis décembre qu'un nouveau virus avait été détecté en Chine, les maires et les élus locaux étaient au front, SEULS !

Il fallait conduire des actions et des actes concrets, nous l'avons fait par la mise à disposition de masques et équipements dont nous disposions, à destination du personnel médical et des médecins.

Si on peut comprendre la méconnaissance scientifique s'agissant d'un nouveau virus, il est incontestable que le Président de la République et le Gouvernement ont accumulé les erreurs et les contradictions (masques, tests), générant la détresse et l'angoisse des populations.

Les dirigeants ont aussi mis en danger notre pays économiquement avec une rapidité déconcertante en bloquant tous les actes administratifs à partir du 17 mars, allant jusqu'à interdire aux maires de tester le personnel des écoles communales avant leur réouverture !

Les Français ont été tétanisés par les médias, autorisés et de concert, et par le Gouvernement, ils ont alimenté une peur, peut-être bien supérieure à la gravité de la maladie.

Comme vous, j'ai bien compris que la France n'était pas prête à assumer une telle crise sanitaire. Aujourd'hui, le déconfinement va permettre, je l'espère, de relancer l'économie de notre pays, cependant, on ne doit pas oublier ce problème sanitaire et nous devons collectivement continuer à appliquer les gestes barrières.

Christian BURLE,
Maire de Peynier

Peynier
LE JOURNAL

Sommaire

Elections municipales	3
Covid19	6
Ecoles	10
Economie	12
Etat-civil	13
Travaux	14
Sécurité	19
Santé	20
Solidarité	21
Seniors	22
Peynier d'Antan	24
Communication	26

numéro 32 - Juillet 2020

Directeur de publication : Christian Burle

Comité de rédaction :
Commission communication

Secrétaire de rédaction :
Stéphane Rapuzzi

Photos : Photothèque
Peynier - GC

Conception et réalisation
C et C - Tél. 04 42 58 95 00

Dépôt légal Juillet 2020
ISSN : 2-914059-39-6



Le nouveau Conseil Municipal de Peynier

Le 15 mars dernier, malgré une situation sanitaire inquiétante, les Peyniérens ont élu leur nouveau Conseil Municipal.

Parmi les 2 642 électeurs peyniérens appelés à élire leur nouveau conseil municipal, 38% ont, au final, glissé un bulletin dans l'urne. Ce chiffre de participation bas s'explique par le manque d'enjeu de ces élections où une seule liste était en course, mais surtout par les déclarations et décisions du gouvernement qui a décrété, la veille du scrutin, la fermeture de tous les "lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays" et a conseillé de limiter les déplacements pour contenir l'épidémie de coronavirus. De quoi refroidir de nombreux électeurs.

Pourtant, afin de protéger les électeurs, la Mairie s'était mobilisée et avait aménagé les bureaux de vote en conséquence. Par mesure de précaution, les locaux et le matériel électoral avaient été désinfectés. Du gel hydroalcoolique était à disposition à l'entrée et à la sortie des bureaux de vote, des marquages au sol permettaient de respecter les distances de sécurité préconisées, des panneaux d'information sur les gestes barrières étaient installés devant chaque bureau de vote, et les tablettes des isolements, les surfaces, les poignées de porte et le matériel électoral étaient désinfectés régulièrement tout au long de la journée.

Christian Burle est élu Maire lors de la première séance du Conseil Municipal



"Je remercie les Peyniérens qui, malgré des inquiétudes face à l'épidémie de coronavirus, se sont déplacés jusqu'aux urnes pour nous apporter leur soutien. Malgré des circonstances exceptionnelles, la démocratie s'est exprimée". Christian Burle

Les élections à Peynier en chiffres

Nombre d'électeurs : 2 642
Votants : 1004 (38%)
Abstentions : 1 638 (62%)
La liste conduite par Christian Burle est élue avec 100% des suffrages exprimés.

"Peynier est un village particulier, l'un des plus beaux villages des Bouches-du-Rhône, face à la montagne Sainte-Victoire". Christian Burle





La nouvelle équipe

Le nouveau Conseil Municipal, élu le 15 mars dernier, s'est réuni pour la première fois le samedi 23 mai afin d'élire le Maire.

Ce scrutin qui s'est tenu en milieu de matinée au Centre Socioculturel dans des conditions exceptionnelles, liées à la pandémie de Covid-19, aura été une simple formalité pour Christian Burle, élu Maire de Peynier depuis 2001, il a fait l'unanimité en récoltant 23 voix sur 23.

Christian BURLE

Maire, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à l'Agriculture
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseiller Communautaire du Territoire du Pays d'Aix



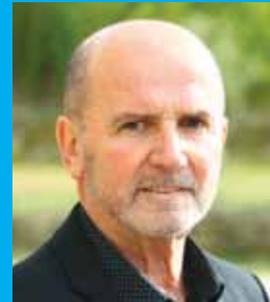
Raymond MALLET

1^{er} adjoint
Urbanisme
Gestion de la Police Municipale



Véronique PECOUL

2^{ème} adjoint
Bâtiments communaux et marchés publics



André MAUNIER

3^{ème} adjoint
Finances
Environnement, forêt, travaux
Prévention des risques
Animation et vie associative



Elvire CHEVANCHE

Conseiller municipal
Métropole
Secteur La Treille
La Corneirelle



Benjamin ANGUILE

Conseiller municipal
Sécurité et accessibilité des bâtiments communaux



Catherine AMBROGIO-ARQUIER

Conseiller municipal
Développement durable



Frédérique MARGOGNE

Conseiller municipal
Nouveaux arrivants



Luc PORTE

Conseiller municipal
Espaces verts et forêts



Aurélie CIFRATI

Conseiller municipal
Protocole



Claudia PALUMBO

Conseiller municipal
Veille juridique



Romain MAUNIER

Conseiller municipal
Embellissement du village



France LUCIANI

Conseiller municipal
Patrimoine

du Conseil municipal

Les Commissions Municipales

Forêt- Environnement : Président : A. MAUNIER

Membres : B. ANGUILLE, L. PORTE, C. LUCAS, P. JUNG, R. MAUNIER, E. CHEVANCHE, B. PHILIPPE

Vie associative et culturelle : Président : A. MAUNIER

Membres : P. JUNG, A. BELCASTRO, S. COULET, R. MAUNIER, C. PALUMBO, JL AUBERT, J. GUILIANI, F. MARGOGNE

Entretien des bâtiments communaux et travaux : Président : V. PECOUL

Membres : B. ANGUILLE, B. PHILIPPE, M. MARANO, JL AUBERT, P. JUNG, S. RAPUZZI, C. LUCAS, A. MAUNIER

Vie scolaire, restauration scolaire et petite enfance : Président : JL AUBERT

Membres : C. AMBROGIO, A. BELCASTRO, R. MAUNIER, C. LUCAS, S. COULET, B. PHILIPPE et A. CIFRATI

Gestion des parking et espaces publics : Président : M. MARANO, Membres : B. ANGUILLE, V. PECOUL, C. LUCAS.



Karine MAZET

4^{ème} adjoint

Vie économique et emploi
Relations avec Les Michels



Jean-Luc AUBERT

5^{ème} adjoint

Enfance et jeunesse
Education
Restauration scolaire



Jeanne GUILIANI

6^{ème} adjoint

Bel Age
Repas et voyage du Maire
Colis et repas des Anciens



Stéphane RAPUZZI

Conseiller municipal
Communication
Informatique
Télécommunication



Angéla BELCASTRO

Conseiller municipal
Propreté du Centre ancien



Mario MARANO

Conseiller municipal
Services Techniques



Bruno PHILIPPE

Conseiller municipal
Economat



Sophie COULET

Conseiller municipal
Petits commerces locaux



Pascal JUNG

Conseiller municipal
Relations et communication vie associative



Christophe LUCAS

Conseiller municipal
Vidéoprotection



Premier Conseil Municipal de la nouvelle équipe

La Mairie mobilisée distribue des masques gratuits aux Peyniérens

Devant la pénurie de masques et l'absence de réactivité des autorités nationales, l'équipe municipale de Peynier s'est mobilisée pour protéger la population et a mis en place une opération de distribution de masques gratuits pour chaque Peyniéren.

Vol de 6 millions de masques, le 6 avril 2020



Souvenez-vous ! Sur le tarmac de l'aéroport de Marignane, le Gouvernement a réquisitionné 6 millions de masques achetés par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, pour être distribués aux soignants et aux personnes exposées dans nos communes du Département. En Mars, les Tchèques volaient des Italiens, et en début avril en France on réquisitionnait les masques du Conseil Départemental...

Face à la pénurie de masques et sans attendre les livraisons annoncées par le gouvernement, plutôt que de communiquer ou de polémiquer, le Conseil Départemental a préféré l'action en s'approvisionnant en masques directement en Chine.

Mais qu'elle ne fut pas notre surprise, lorsque sans aucune concertation, sans aucun avertissement, notre livraison départementale a été détournée au profit de la région du Grand-Est. Il aurait été tellement plus honnête de nous en avertir. Nous étions prêt à partager... Mais le Gouvernement a décidé de procéder à un détournement, au mépris de toute considération d'égalité et d'union nationale !

Au plus haut sommet de l'Etat, on inflige à la Provence une nouvelle preuve que nos médecins, nos soignants, nos malades, nos pompiers, nos policiers, nos habitants exposés, valent moins que les autres.

En avril, la Commune de Peynier a reçu 1 500 masques du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 2 800 masques du Conseil Régional. Dans un premier temps, ils ont été distribués en priorité aux soignants, au personnel communal et aux commerçants de la Commune et à leurs clients, en première ligne face à l'épidémie, à nos aînés les plus fragiles et aux personnes inscrites sur la liste Canicule.

Pour protéger la totalité des habitants et accompagner le déconfinement du 11 mai 2020 dans les meilleures conditions sanitaires, une première distribution de masques gratuits a eu lieu les 6 et 7 mai derniers. Chaque Peyniéren s'est vu remettre un masque réutilisable (10 lavages).

La distribution était assurée par les élus, les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) et la Police Municipale dans 3 points : le Centre Socioculturel, le Foyer des Aînés, et au Hameau des Michels.

Les personnes fragiles ou qui ne pouvaient pas se déplacer ont pu recevoir leur masque à domicile après avoir pris rendez-vous avec la RCSC.

Une nouvelle distribution a eu lieu le 20 mai dernier, grâce à une dotation de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône, Martine Vassal.

"Je tiens à remercier très chaleureusement la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Conseil Départemental, Martine Vassal, le Président de la Région Sud, Renaud Muselier, ainsi que la société STMicroelectronics grâce à qui, nous avons pu recevoir des masques de protection et équiper les personnes les plus fragiles, les personnes impliquées chaque jour dans la lutte contre la propagation du Covid-19, ainsi que l'ensemble de la population".

Christian Burle, Maire de Peynier

Nous protégeons Peynier et les Peyniérens

- ▶ **4000 masques lavables** achetés par la commune en groupement d'achat avec la commune de Meyreuil pour assurer une distribution aux habitants.
- ▶ Tous les bâtiments équipés de **bornes de distribution de gel hydroalcoolique**.
- ▶ Très prochainement l'**installation de purificateurs d'air** dans toutes les classes des écoles, la crèche, le restaurant scolaire, le foyer des Aînés (ces équipements seront subventionnés à 70% par le Conseil Départemental 13 dans le cadre d'un dispositif d'aide exceptionnel Covid).

La Mairie en première ligne pour soutenir les Peyniérens

Pour soutenir les plus fragiles et accompagner tous les Peyniérens, le Maire Christian Burle a activé un plan garantissant la continuité des services publics prioritaires.

Dès le début du confinement, le 17 mars dernier, la Municipalité de Peynier n'était plus en mesure d'assurer l'accueil physique des personnes en Mairie.

En conséquence un service à distance d'aides aux diverses formalités nécessaires durant cette période a été mis à disposition, ainsi qu'une aide pour les personnes fragiles, isolées ou handicapées.

Les agents municipaux en confinement, ont assuré, grâce au télétravail, une veille téléphonique et Internet pour tous les services essentiels à la vie de la Commune.

Les agents du service propreté sur le terrain

Durant le confinement, les agents des services techniques municipaux ont continué leurs missions indispensables à la propreté de Peynier.

Fin mars, la Mairie a lancé une opération de désinfection des rues du village par les agents municipaux. Afin d'être le plus efficace possible, il a été décidé de désinfecter en priorité les abords des commerces, les arrêts de bus pour les personnes qui se rendent à leur travail en transports en commun, les points d'apport volontaires pour les ordures ménagères, ainsi que les aires de jeux pour les enfants. Équipés de tracteur à jets directionnels ainsi que de pulvérisateurs manuels, les agents municipaux, protégés de la tête aux pieds, ont utilisé une solution à base de produits fongicides et bactéricides, sur les zones ciblées, les trottoirs et le mobilier urbain.

L'opération de désinfection s'est poursuivie sur plusieurs jours couvrant les rues du village ainsi que le hameau des Michels. Elle sera renouvelée régulièrement, par roulement, dans tous les hameaux et lieux-dits.



La Police Municipale, les Services Techniques et la Réserve Communale de Sécurité Civile aux côtés des plus fragiles

Durant le confinement, afin de ne pas laisser isolées les personnes seules, âgées ou fragiles, la Mairie a mis en place des actions pour les soutenir et les accompagner lors de cette période difficile.

Une permanence téléphonique était assurée par un agent municipal afin de renseigner et soutenir si nécessaire les personnes en demande.

De même durant tout le confinement, les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) sont intervenus au quotidien pour le bien-être des Peyniérens à travers de multiples actions et notamment la distribution de masques aux personnes âgées et fragiles.



Réserve Communale de Sécurité Civile :

Dès le 3 mars dernier et comme cela est prévu dans son champ d'action et ses domaines de compétence et d'intervention, la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) avait décidé de déployer ses moyens humains et matériels afin de faire face à cette crise du COVID-19. En liaison permanente avec le Maire de Peynier, et son adjoint délégué à la sécurité civile, André Maunier, leurs multiples actions se sont poursuivies jusqu'au 8 juin dernier (niveau d'alerte local abaissé) au profit des personnes les plus âgées et les plus fragiles de notre commune.

Sur tous les fronts, tous les jours, et sans baisser la garde, ils n'ont pas failli malgré le risque assumé pour les primo-intervenants de la RCSC et pour leurs familles. Sans masques au début (pénurie inacceptable touchant l'ensemble du pays et particulièrement les primo-intervenants), il a fallu penser à ne pas engager l'ensemble de l'effectif au tout début et durant les premières semaines dans le but de préserver - aussi - ceux qui devaient être exposés comme tout citoyen. Pourtant, un service à haute valeur ajoutée a pu être rendu aux Peyniérens et bien au-delà de notre commune d'ailleurs assurant, dans le cadre de la continuité des activités et de la gestion de crise, toute demande exprimée à la commune et sur leur ligne d'urgence opérationnelle, de jour et parfois de nuit, ils ont toujours répondu présent !

Distribution de masques à domicile aux personnes les plus âgées et les plus fragiles, opération de distribution de masques à la population, courses alimentaires, récupération de médicaments, aide à domicile, aide administrative, petit dépannage, accompagnement chez les médecins ou spécialistes voire même prise en compte d'animaux chez le vétérinaire, organisation d'opérations de soutien aux hôpitaux, collecte de tissus et de produits d'hygiène au profit des personnes hospitalisées... Retour, en images, sur plus de 3 mois d'actions intensives et solidaires remarquées et remarquables qui font le cœur de métier de cette structure municipale à part entière, une des plus engagées et actives du Département des Bouches-du-Rhône en cette période de pandémie et de forts risques sanitaires.



Distribution de masques aux Michels

"Pendant cette période de crise du Covid-19, nous n'avons pas jugé nécessaire de déclencher la "Cellule de crise". Nous avons préféré gérer la situation à échelle humaine, en "bon père de famille".

Nous profitons de cette parution pour rendre hommage à tous les "BENEVOLES" de la Réserve Communale de Sécurité Civile, engagés à nos côtés afin d'assurer de multiples missions de services auprès de nos administrés (voir liste page 9).

Nous savons compter sur une équipe efficace dont l'abnégation n'est plus à démontrer.

Nous remercions aussi les employés des Services Techniques et ceux de la Police Municipale qui ont contribué à une gestion sereine mais efficace de cet épisode de pandémie. Bien à vous".

André Maunier, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité Civile

en première ligne et sur tous les fronts



Aide administrative



Collecte de dons de tissus



Distribution de masques au Foyer des Aînés



Soutien et réconfort pour les plus fragiles



Remise de dons au Centre Hospitalier d'Aix-en-Provence

Les actions de la RCSC en chiffres

- ▶ Masques chirurgicaux jetables au profit des + de 65 ans : **658 foyers distribués** (sans limite d'âge, sans minimum de présence sur la Commune, sans inscription nécessaire sur les listes électorales).
- ▶ **1 347 masques distribués** (sans limite d'âge, sans minimum de présence sur la Commune, sans inscription nécessaire sur les listes électorales).
- ▶ 1^{ère} distribution de masques lessivables aux Peyniériens : **3 386 masques distribués** (à partir de 3 ans, sans limite d'âge, sans minimum de présence sur la Commune, sans inscription nécessaire sur les listes électorales).
- ▶ 2^{ème} distribution de masques lessivables aux Peyniériens : **2 369 masques distribués** (à partir de 3 ans, sans limite d'âge, sans minimum de présence sur la Commune, sans inscription nécessaire sur les listes électorales).
- ▶ **86 demandes traitées par téléphone** sur la ligne de la RCSC ou retransmises par la Mairie (sans regard d'âge, sans minimum de présence sur la Commune, sans inscription nécessaire sur les listes électorales), dont :
 - 28 de récupération et portage de denrées alimentaires,
 - 19 de récupération et portage de médicaments,
 - 12 de récupération et portage de denrées et alimentaires et médicaments,
 - 2 transports d'animaux chez le vétérinaire avec récupération des traitements adaptés,
 - 7 accompagnements de personnes fragiles devant se rendre chez leurs médecins ou chez un spécialiste en milieu hospitalier durant le Covid- 19,
 - 18 demandes de portage de masques à des personnes ayant une pathologie grave et devant se déplacer afin de suivre un traitement spécifique durant le COVID 19 (dyalises, oncologie..).
- ▶ Phoning auprès des personnes âgées et/ou fragiles et/ou seules : **753 appels**.
- ▶ **9 interventions pour des petits dépannages** (bouteilles de gaz, réparations, compteurs d'eau, téléphonie, boîte aux lettres, clefs perdues).
- ▶ **4 récupérations de dons de tissus** au profit du Club Lei très Pigno.
- ▶ **8 récupérations de dons de produits d'hygiène** au profit du Centre Hospitalier d'Aix-en-Provence
- ▶ Portage de dons de produits d'hygiène au profit du CH Aix-en-Provence.
- ▶ Portage de dons au profit du CH Nord.
- ▶ Portage de dons au profit du CH Aix-en-Provence (Boulangerie l'Odacieux et du Château).

Ecoles de Peynier : pas de réouverture le 12 mai

La reprise économique a pris le chemin de l'école communale ! La lutte contre les inégalités scolaires est un prétexte, car ce n'est pas une réouverture d'école que le Président a décidé, c'est une garderie collective pour les enfants !

Effectivement ce n'est pas avec 2 jours par semaine, dans une classe de maternelle ou de primaire de 15 élèves triés, avec des enfants cloîtrés, que les enseignements pouvaient se conduire correctement. Cette réouverture des écoles de France était un leurre ! Un nouveau prétexte du Gouvernement qui aurait pu être appliqué si la haute administration n'avait pas envoyé un "Protocole Sanitaire" de 63 pages édictant des prescriptions draconiennes imposées aux mairies et aux enseignants pour la réouverture des écoles communales.

Au-delà du principe de volontariat décidé par l'Etat qui s'appliquait aux parents d'élèves, et donc, qui les ont placés en responsabilité pour leur décision de faire rentrer leur enfant à l'école le 12 mai, les parents doivent connaître les conditions qui étaient prescrites dans "ce Protocole Sanitaire de l'Education Nationale qui doit être strictement appliqué" : au-delà de la sécurité, une journée "d'école" ne ressemblait en aucun cas à l'école d'avant. Elle était contraignante pour les enfants, les familles, les personnels et les enseignants. Les enfants étaient assis seuls, en rang (sans se faire face) à une table attribuée à laquelle ils restaient toute la journée, à distance des autres enfants et de l'enseignant. L'enseignant ne pouvait pas aider les enfants à moins d'un mètre de distance pour répondre aux difficultés scolaires, corriger les cahiers avec les enfants, pour faire les lacets, mais aussi, tout contact était proscrit, le contact qui rassure, sécurise, protège et soigne.

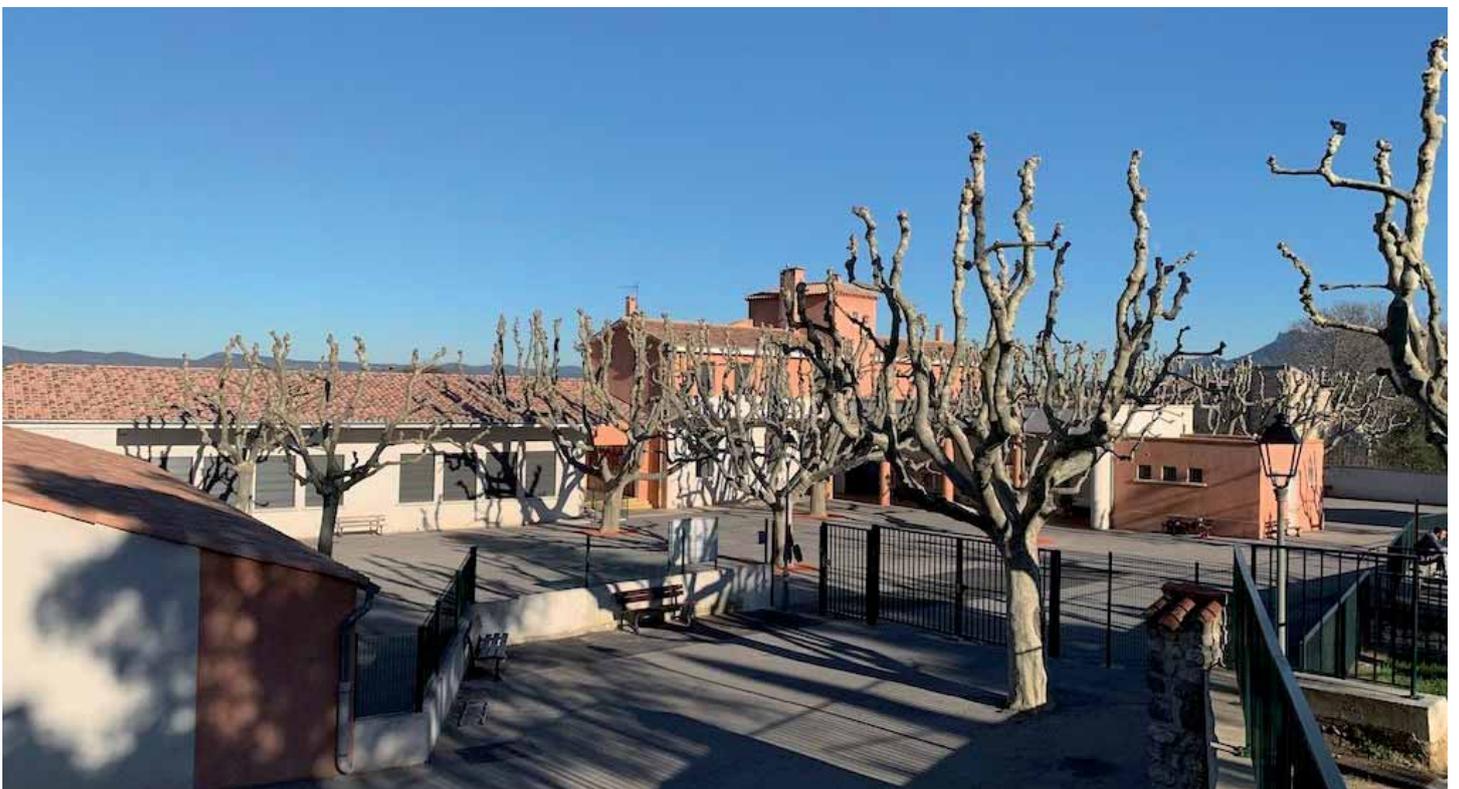
Les enfants étaient confrontés à des rappels constants aux règles sanitaires de la part des enseignants s'ils ne respectaient pas les gestes barrières et les distances de sécurité en récréation comme en classe.

Tout ce qui est valorisé comme source d'apprentissage : le partage, le contact, les échanges, était devenu menaçant. Il a fallu faire comprendre aux enfants que tout ce qu'ils font habituellement était potentiellement dangereux : prêter un crayon ou un jouet à son copain, jouer ensemble, faire un câlin pour consoler son ami qui est tombé, chuchoter à l'oreille, donner la main à un camarade de classe pour se mettre en rang...

Les enfants n'avaient pas non plus accès au matériel collectif de la classe : livres, jeux d'enfants, jeux de société, ballons, vélos, petit matériel de manipulation d'apprentissage, matériel de sport. Les jeux collectifs et de contact étaient interdits, les passages aux toilettes réglementés, de même que le lavage des mains répété systématiquement à de nombreuses reprises tout au long de la journée

Dans de telles conditions, ce n'est pas une école, mais une garderie où les enfants étaient détenus. La sécurité des élèves, des enseignants, des municipaux et des parents d'élèves est une priorité pour la municipalité de Peynier.

C'est au Gouvernement d'assumer les responsabilités de ses décisions, ce n'est pas aux parents d'élèves et aux maires d'assumer une responsabilité pénale ou morale !



Les écoles de Peynier ont réouvert depuis le 22 juin

Le 17 mars dernier, le Président de la République prenait la décision de fermer les écoles communales de France. Les Françaises et les Français découvraient alors le confinement, plus d'enseignement public, mise en place du télétravail, chômage partiel, aucune sortie ou du moins réglementée et tout cela jusqu'à nouvel ordre.

Le coronavirus qui a ébranlé le monde entier et tué près de 20 000 personnes en France en quelques semaines allait avoir des conséquences sur nos vies quotidiennes pendant de longs mois encore.

Ainsi, nous avons dû nous adapter à cette situation exceptionnelle, les différents décrets nous ont donné une ligne de conduite et un élan de solidarité sans précédent s'est mis en place dans le village naturellement afin que les aînés ou les plus fragiles ne subissent pas de manière totalement isolée cette période sanitaire déjà si déconcertante.

Le discours de Monsieur le Premier Ministre, à l'assemblée Nationale le 28 avril 2020 présentait un plan de déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020. Le 29 avril sortait "le Protocole Sanitaire" pour la rouverture des écoles maternelles et élémentaires de 63 pages et plus de 250 recommandations. Ce protocole inadapté aux réalités locales, était irréalisable malgré notre bonne volonté de le mettre en œuvre.

Le jeudi 30 avril, Monsieur le Maire réunissait l'ensemble des acteurs concernés dont les Directrices d'écoles et l'Association des Parents d'Elèves (UPEP) sur cet éventuel retour en classe de nos enfants.

La position de Monsieur le Maire a été claire : dans ce contexte national de crise sanitaire et avec toutes les incertitudes inhérentes à cette rentrée scolaire, la totale sécurité sanitaire des enfants et du personnel communal n'était pas assurée. Il n'était donc pas envisageable d'ouvrir la crèche et les écoles de Peynier.

En ce qui concernaient les employés municipaux, Monsieur le Maire souhaitait qu'ils soient testés afin de limiter le risque de contagion dans l'intérêt des enfants. Refus catégorique des services de l'Etat.

Suite à cette décision de ne pas ouvrir les écoles communales, le Maire a mandaté l'IFAC pour la mise en œuvre d'un accueil sanitaire temporaire à destination des enfants prioritaires de la commune. L'IFAC pour répondre à la demande des parents contraints de reprendre le travail a ouvert cet accueil inédit le lundi 18 mai 2020, dispositif entièrement financé par la commune.

Au regard du grand nombre de familles contraintes de reprendre le travail, nous avons décidé en accord avec l'Education Nationale en la personne de Monsieur Blache, Inspecteur d'Académie, chargé de la circonscription de Trets et de Madame Sandrine Ventre, Directrice de l'école, la rouverture partielle de l'école élémentaire à compter du jeudi 4 juin 2020.

Afin de répondre au mieux à la demande des familles, le dispositif d'accueil sanitaire temporaire organisé par l'IFAC a été élargi de 24 places pour accueillir de 11h30 à 16h30 les enfants scolarisés le matin en complément des places déjà ouvertes pour accueillir les enfants en journée de 8h30 à 16h30 dont les deux parents travaillaient et pour qui le télétravail était impossible et dont la profession était nécessaire à la gestion de la crise et toujours avec la prise en charge financière totale par la commune.

Ce n'est qu'après la dernière allocution du Président de la République et avec un Protocole Sanitaire allégé que le retour en classe de tous les élèves fut envisagé comme "obligatoire".

Le Protocole Sanitaire allégé précisait que la distanciation d'un mètre latéral entre les élèves au sein des locaux devait être pratiquée "partout où c'est possible". Sachant que pour l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe aucune règle de distanciation ne s'imposait que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

Les petits Peyniérens ont donc pu reprendre le chemin de l'école, pour huit jours avant les grandes vacances, avec la rouverture de l'ensemble des services supplémentaires : les garderies du matin et du soir dans les 2 écoles, les activités périscolaires du temps méridien pour les élèves de l'école élémentaire et des grandes sections de la maternelle, le transport scolaire et l'accueil de loisir des mercredis pour tous les enfants inscrits.

Après cette période trouble, d'incertitudes, d'imprécisions, les fluctuations de communiqués énoncés par les autorités nationales, nos décisions ont été prises dans l'intérêt des enfants tout en assurant les services de proximité et le lien social avec les habitants de la commune.

Peynier adhère au fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire

Face aux conséquences sociales, financières et économiques de l'épidémie de Covid-19, Christian Burle, Maire de Peynier, s'est engagé à participer aux fonds de soutien mis en place au niveau de la Région et de la Métropole pour venir en aide aux entreprises et commerçants qui en auront besoin.

La Région Sud et la Banque des Territoires, ont lancé "Covid Résistance", un fonds de prêts à taux 0% destiné à soutenir la trésorerie des plus petites entreprises et associations de la région.

D'un montant maximum de 10 000 €, les crédits sont accordés après étude d'un dossier déposé par les entrepreneurs impactés par la situation sanitaire, les fermetures administratives et les pertes de chiffre d'affaires. Ce fonds est destiné à soutenir l'activité des plus petites entreprises de la région, les moins de 20 salariés, tout secteur

d'activité (en dehors de l'agriculture) : commerçants, artisans, TPE, micro-entreprises, professions libérales,... impactées par l'épidémie de coronavirus et dont la trésorerie nécessite un renforcement.

Le prêt est consenti à taux zéro, sans garantie personnelle du dirigeant, d'un montant compris entre 3 000 € et 10 000 €. Il sera remboursable sur 5 ans maximum et avec un différé d'amortissement de 18 mois maximum.

Le Maire de Peynier a répondu à l'appel et s'est engagé à contribuer au Fonds "COVID Résistance".



Réouverture du marché

Pour soutenir l'économie et les producteurs locaux, la Mairie de Peynier a décidé la réouverture du marché du vendredi, depuis le 15 mai dernier.

Bien entendu, des mesures de protection ont été mises en place et les gestes barrière de distanciation sociale doivent être respectés. Cette réouverture permet aux forains alimentaires et au fleuriste de reprendre la vente tous les vendredis matin sur le Cours Albéric Laurent, et aux Peyniérens de retrouver leurs commerçants locaux.



Etat-civil

Naissances

Chloé BIMAR le 27 août 2019
Marceau KAUFFMANN le 31 août 2019
Elorine LAMBERT le 23 septembre 2019
Ange ABADIE le 16 octobre 2019
Amélia LIPARI le 16 octobre 2019
Mathys DELLA ROCCA le 24 octobre 2019
Nathan MARTINEAU le 4 novembre 2019
Morgan DIAVORINI le 7 novembre 2019
Célia BOUAGALA le 9 novembre 2019
Waylown SPENO le 11 novembre 2019
Nina DUMAS le 15 novembre 2019
Antoine BEYLY le 6 décembre 2019
Ambre DELMAR VAQUETTE le 21 janvier 2020
Judith MARTIN le 6 février 2020
Lucian D'HAUWERS le 9 février 2020
Richard MALDONADO le 5 mars 2020
Aaron PLATHEY le 8 mars 2020
Sofia RINAUDO le 9 mars 2020
Orphée BUON le 22 mars 2020
Bastian BRUNA le 31 mars 2020
Clémence MAURETTE le 23 avril 2020
Léna GASTAUDDO le 3 mai 2020
Giulia GONCALVES le 5 mai 2020
Clemence BOTAS le 9 mai 2020
Emilie DREHER le 22 mai 2020
Achille DESAILLY le 25 mai 2020

Mariages

Nicolas PENAL et Marie PERIDON, unis le 28 septembre 2019
Maxime BARBEAU et Céline ATTARD, unis le 10 octobre 2019
Marc BOUISSON et Christine JULIEN, unis le 18 octobre 2019
Michel DUTERTRE et Françoise CAPITTI, unis le 19 octobre 2019

Décès

Line RICHARD épouse PAPADAKIS le 8 septembre 2019
Jean-Louis CARTAILLAC le 19 septembre 2019
Eric MUSY le 20 septembre 2019
Maurice ARTHAUD le 12 octobre 2019
Françoise BROUSSEAU veuve DEGRAVE le 6 novembre 2019
Gino REANT le 14 novembre 2019
Jérémy TAIEB le 18 novembre 2019
Jacqueline DESBARBIEUX le 19 novembre 2019
André JEAN le 1^{er} décembre 2019
Patrick DEVINCENZI le 30 décembre 2019
Annie PRUVOST épouse RAVEL le 31 décembre 2019
Patrick SAUVAGE le 31 décembre 2019
Christian BARIOLA le 3 janvier 2020
Nicole COMBE veuve INGARAMO le 5 janvier 2020
Guy BLANC le 10 janvier 2020
Jeannine SLEZAK veuve WILBIK le 14 janvier 2020
Henri GABRIEL le 20 janvier 2020
Brigitte PIERREJEAN le 28 janvier 2020
Raymond POURCHIER le 19 février 2020
Hans DEMERGER le 26 février 2020
Alain CHOUVET le 8 mars 2020
Daniel GILMONT le 9 mars 2020
Alain DECOME le 15 mars 2020
Azucena TERCERO VIAMONTE
veuve AGORRETA le 29 mars 2020
Michèle FUMEY veuve BRETEZ le 2 avril 2020
Arlette FARELLA épouse SOLET le 7 avril 2020
Paul ROUGIER le 16 avril 2020
Georgette PATIKIAN veuve MANZI le 3 mai 2020
Claude BASSONI le 4 mai 2020
François THÉBAULT le 14 juin 2020



Hommage à Michèle Bretez

Michèle Fumey est arrivée à Peynier à l'époque où le Château abritait un école d'éducatrices spécialisées. Pendant son séjour dans notre village, elle a rencontré Loulou Bretez et l'a épousé.

Michèle nous a accompagnés de 2001 à 2014 dans l'épopée municipale, comme conseillère municipale. Femme de cœur et de goût, elle a participé activement à la vie du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) auprès de Jeanne, mais également au renouveau du Salon annuel des Arts, dont elle fût une des animatrices les plus dévouées. Elle a, aussi, accompagné Pascale et René dans l'organisation d'expositions périodiques à l'Oustau.

Courageuse, volontaire et dévouée, malgré tous ses ennuis de santé, elle était toujours présente pour répondre à toutes nos sollicitations, et s'était engagée auprès de la "Maison" à Gardanne afin d'apporter un soutien moral, un sourire aux malades en fin de vie.

Repose en paix Michèle, nous ne te disons pas adieu, mais au revoir, car nous sommes certains que, de là-haut, tu nous aides encore et toujours.

Réhabilitation du quartier Sainte-Anne



Le quartier Sainte-Anne présente, depuis quelques semaines, un nouveau visage. D'importants travaux ont permis d'entièrement réaménager la voirie du quartier.

La première phase, qui est aujourd'hui invisible, a consisté en l'amélioration des réseaux et l'enfouissement des lignes :

- ▶ amélioration du tout-à-l'égout,
- ▶ réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable,
- ▶ enfouissement des lignes électriques et télécom.

Dans une deuxième phase, la voirie a été totalement refaite :

- ▶ pose d'un nouvel enrobé avec caniveau central pour l'évacuation des eaux de pluie,
- ▶ création de trottoirs et de places de stationnement,
- ▶ traçage des marquages au sol pour renforcer la sécurité routière,
- ▶ réfection de l'éclairage public.



Qu'est-ce qu'un Projet Urbain Partenarial ?

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) permet aux communes d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées via la conclusion d'une convention. Les équipements publics financés par les constructeurs sont ceux qui, sont rendus nécessaires par les opérations de construction ou d'aménagement initiées par ces derniers, mais répondent aussi aux besoins des futurs habitants ou usagers du projet.

Des travaux pour embellir Peynier

Agrandissement de la salle de la Garenne

Les travaux d'extension de la salle de la Garenne ont débuté à la fin du printemps. Très utilisée par les associations et les sportifs peynièrens, la salle de la Garenne accueille de nombreux événements tout au long de l'année.

Cette extension va permettre de créer une nouvelle salle, ce qui doublera la capacité d'accueil de la structure.



Aménagement de l'avenue Saint-Eloi

La voirie de l'avenue Saint-Eloi est en cours de réhabilitation. Les travaux consistent en l'enfouissement de toutes les lignes aériennes (électricité et téléphone), la réfection et l'amélioration des réseaux pluvial et d'eau potable, la mise en place d'un caniveau central pour l'évacuation des eaux de pluie, la rénovation des trottoirs, la mise en place d'un nouvel enrobé.

Enfin, un nouvel éclairage public moins énergivore (Leds) sera posé, ainsi que du mobilier urbain.



"Nous sommes conscients que ces travaux qui vont durer quelques semaines occasionnent des nuisances pour les riverains. Nous les remercions pour leur patience et leur compréhension durant la durée du chantier".

André Maunier,
Adjoint aux Travaux

La Mairie installe de nouveaux panneaux d'information

La Mairie de Peynier a renouvelé ses trois panneaux électroniques d'information pour répondre aux besoins de communication et d'information de la commune, des associations et des usagers : avenue de la Libération, rond-point du 8 mai et hameau Les Michels.

Après plusieurs années de bons et loyaux services, l'ancien matériel était devenu obsolète, il présentait des dysfonctionnements techniques ou avait subi des dégradations. Il était donc temps de procéder à son renouvellement grâce à une subvention spéciale accordée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif "Aide à la Provence numérique".

Gérés directement par la commune, ces panneaux sont destinés à diffuser en priorité les messages d'information des activités et actualités municipales. Ils permettent également aux associations peyniériennes (dans le respect de la charte éditoriale et dans la limite de l'espace disponible) d'informer le public de leurs manifestations.

Ces 3 nouveaux supports d'information ont pour objectifs :

- ▶ de diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la commune,
- ▶ d'éviter les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement du village,
- ▶ d'alléger les tâches de promotion et d'information des associations.

Pour diffuser des informations : c'est simple et gratuit !

Afin d'alléger leurs tâches de promotion et d'information, les associations et organismes habilités ont la possibilité de communiquer sur les panneaux électroniques. Les demandes doivent être adressées à l'aide du formulaire disponible en ligne sur le site internet de la commune au moins 10 jours avant la date de diffusion souhaitée. L'équipe communication traitera ces demandes dans les meilleurs délais en fonction de l'actualité.



Distributeur automatique : un service très attendu par les Peyniérens

Les travaux ont démarré sur le cours, dans le bâtiment situé juste à côté de la Police Municipale afin d'accueillir prochainement un distributeur automatique de billets (DAB) communal.

Depuis plusieurs années maintenant la municipalité démarche les banques pour l'installation d'un distributeur de billets afin de répondre aux besoins de la population. Toutes les réponses données par les banques ont été négatives. La municipalité s'est donc mis à la recherche d'une solution alternative et différentes sociétés de convoyage de fonds ont été contactées pour aboutir à un partenariat avec la société Loomis, opérateur indépendant de distributeurs de billets.

Aucune banque n'est associée à l'installation du DAB ou à son exploitation. En pratique, le fonctionnement du distributeur communal est tout à fait classique : aucun surcoût ou frais supplémentaire n'est engendré lors d'un retrait, pour les porteurs de cartes bancaires françaises, ce sont les mêmes conditions qui s'appliquent que pour un distributeur ordinaire (qui dépendent des conditions générales de votre banque quant au nombre de retraits autorisé hors de leur réseau).

Un outil pour renforcer le dynamisme économique de Peynier

La mise en place de ce distributeur permettra de renforcer le dynamisme des commerces, de favoriser les circuits courts en soutenant les producteurs locaux qui viennent sur le marché, de faire vivre le tissu associatif et aussi d'avoir ce lien social de proximité avec nos habitants qui n'ont pas forcément la possibilité de se déplacer.

De plus, il est important que les habitants puissent garder le libre choix de leurs moyens de paiement.

Coûts d'installation et de fonctionnement

Ce type de contrat "clés en mains" a un coût pour la commune, avec une redevance mensuelle d'environ 1 300 €. Cette redevance s'entend hors frais d'installation et des travaux de maçonnerie nécessaires pour aménager le local qui s'élèvent à 63 000 €, subventionnés à 70% par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Ce coût mensuel est basé sur un nombre moyen de 10 000 retraits par an, soit environ une trentaine de retraits par jour. Ce partenariat a été signé pour une durée de 3 ans, et sera renouvelé en fonction du succès du dispositif.

Mise en service prévue dans le courant de l'été.

Nous espérons que les Peyniérens joueront le jeu !



Emplacement du futur distributeur automatique



Bienvenue à...

Ludovic Avedian

Plomberie / Electricité

Ludovic Avedian vient de créer sa société de plomberie et d'électricité sur la Commune de Peynier. Vous pouvez faire appel à ses services pour des réparations, fuites, créations, rénovations ou toutes autres demandes.

Tél. 06 20 06 86 32



Aménagement du parking de persuasion

Afin d'encourager le covoiturage et les transports en commun, un parking de persuasion est en cours d'aménagement à proximité du rond-point du 8 mai 1945.

Initié en 2017, la réalisation de ce projet va permettre la création d'un parc de stationnement de 89 places qui donnera la possibilité aux usagers, n'habitant pas le centre historique du village, de garer leur véhicule pour ensuite prendre les transports en commun ou se rendre à pieds au centre du village et ainsi accéder facilement aux commerces et services.

Des aménagements complémentaires sont prévus dans le cadre du projet : un parking pour les 2 roues et les vélos, des places réservées aux personnes à mobilité réduite, des places équipées de bornes de rechargement pour les véhicules électriques, une voie de circulation cycle en parallèle des trottoirs, le renforcement de l'éclairage public et la mise en place d'une surveillance par vidéo-protection.

Le parking sera paysager et agrémenté de plantations : arbres, massifs arbustifs, couvre-sols, et semis de type prairie dans le reste des zones d'espaces libres afin de conserver l'attrait visuel de cet espace sous la forme d'un parc public. Ce parc de stationnement sera entièrement gratuit. Les travaux devraient être achevés dans le courant de l'été 2020.



Un parc relais ou parking de persuasion c'est quoi ?

Un parc relais ou parking de persuasion est un espace de stationnement pour automobiles, situé en périphérie d'une ville ou d'un village. Il est destiné à inciter les automobilistes à accéder au centre-ville en transport en commun permettant de remiser leur véhicule dans un parking sécurisé, ceci jusqu'à leur retour.



La Police Municipale renforce ses effectifs



La commune de Peynier renforce son équipe de Police Municipale avec l'arrivée d'un Garde-Champêtre Chef.

Avec une activité soutenue tout au long de l'année, une population croissante et des missions de sécurité publique en constante progression, Christian Burle, avait annoncé, lors de ses vœux à la population en début d'année, l'arrivée prochaine d'un nouvel agent au sein de la Police Municipale. Ainsi, depuis le 1^{er} mai dernier, le Chef de Poste, Cédric Beynet, a accueilli dans l'équipe, avec une grande satisfaction, Delphine, Garde-Champêtre Chef, issue de la Police Municipale de la ville d'Aix-en-Provence.

L'équipe est composée d'un Chef de Poste et de deux Agents de Sécurité Voie Publique (ASVP). Delphine complète ce groupe, avec des prérogatives complémentaires à celles qui sont conférées à la Police Municipale. Femme d'action et de terrain, Delphine était très attendue en terres peynièrennes et se dit très heureuse de l'accueil qui lui a été réservé aussi bien par son nouveau service que par les élus, les services municipaux et les administrés.

"Passion, patriotisme, valeurs républicaines et convictions", maîtres mots de l'exercice de son métier comme elle le précise, la jeune femme compte bien mettre en œuvre et en exergue ses aptitudes diverses au quotidien : action active en milieu forestier, respect de la réglementation en action de chasse, sauvegarde de la faune et de la flore, lutte contre le braconnage, pêche...

Ces activités constituent son cœur de métier en Police Rurale avec, également et particulièrement, la lutte contre les dépôts sauvages (patrouille de surveillance et dispositif de vidéo-surveillance nomade), comme le souligne Cédric Beynet.

Delphine, vient de rejoindre avec plaisir, Cédric, Maxime et Robin afin de veiller à la préservation du cadre de vie et à la sécurité quotidienne des Peyniérens



Deux professionnels de santé s'installent à Peynier

Jeremy Augier

Psychologue et psychothérapeute

Psychologue (master en psychologie clinique) et criminologue (master en criminologie), Jérôme Augier a travaillé en centre de détention et en hôpital psychiatrique en milieu fermé en Belgique. En France, il a exercé en hôpital psychiatrique et en centre médico-psychologique en France (en Corrèze) avec des adultes et personnes âgées. Il a aussi travaillé aussi auprès d'enfants et d'adolescents comme psychologue de l'Education Nationale (vers Montbéliard) et intervenait dans des collèges, lycées et en centre d'information et d'orientation (CIO).

Jusqu'à ses 19 ans, Jérôme a habité Peynier, qu'il a quitté pour poursuivre ses études et acquérir de l'expérience professionnelle. Il avait à cœur de rentrer chez lui, à Peynier, pour pouvoir s'installer en libéral à son domicile. En parallèle de son activité, il donne de son temps au sein d'une association prenant en charge des enfants et adultes en situation de handicap. Il met notamment en relation ces personnes, leurs aidants et les institutions qui pourraient les accueillir.

Son cabinet traite tous types de souffrance et accueille un public assez large (adoslescents, adultes et seniors). Psychologue conventionné par la Caisse d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône, Jérôme Augier peut intervenir lors de séances de psychothérapies prescrites par le médecin traitant. Dans ce cas, les séances sont prises en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Contact :

Adresse : 1, rue des Romarins - 13790 Peynier

Téléphone : 07 66 18 70 25



Elodie Prédan Poulin

Ostéopathe

Après une formation de 6 ans, Elodie Prédan Poulin a passé son diplôme d'ostéopathie en 2006. Souhaitant transmettre son expérience et son savoir-faire, elle est également enseignante au sein du collège ostéopathique de Marseille. Installée d'abord à Saint-Maximin, elle exerce à Peynier depuis 2016 où elle reçoit ses patients en cabinet de 9h à 19h du lundi au vendredi.

Thérapie originale et manuelle, l'ostéopathie est une méthode de soins qui permet de déterminer et de traiter les restrictions de mobilité qui peuvent affecter l'ensemble des structures composant le corps humain.

L'ostéopathie est fondée sur la capacité du corps à s'autoéquilibrer et sur une connaissance approfondie de l'anatomie.

Elle repose sur trois concepts :

- la main, outil d'analyse et de soin,
- la prise en compte de la globalité de l'individu,
- le principe d'équilibre tissulaire.

Elle nécessite des compétences spécifiques, une connaissance approfondie du fonctionnement du corps humain et des interactions entre chacun de ses systèmes.

Elle prévient et soigne de nombreux troubles physiques et agit également aux plans nerveux, fonctionnel et psychologique.

Contact :

Adresse : 36 bis, avenue de la Libération - 13790 Peynier

Téléphone : 06 89 16 54 61



Un nouveau service pour les Peyniérens : **La Maison des services de proximité**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Peynier élargit son offre de services à la population et devient la "Maison des services de proximité". Elle vous accueillera très prochainement dans un nouvel espace dédié, à la place des bureaux actuels de la Police Municipale, cours Albéric Laurent.

Fabienne Palumbo, agent municipal, sera en charge de cette nouvelle offre de services proposée aux Peyniérens. Au programme : social, emploi, logement, aide au numérique accompagné...

Cette nouvelle "Maison des services de proximité" proposera un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale. Le public y sera conseillé, orienté ou directement pris en charge pour bénéficier des services, en toute confidentialité dans un espace approprié.

Les missions seront multiples : fournir des renseignements sur l'insertion professionnelle et débloquer certains freins à l'emploi, lutter contre l'isolement social et promouvoir le vivre ensemble sur un territoire solidaire, ou encore accompagner l'accès et le maintien dans le logement.

La "Maison des services de proximité" de la ville de Peynier, en collaboration avec ses partenaires, proposera également une permanence d'aide au numérique destinée aux Peyniérens pour les accompagner dans leurs démarches administratives en ligne.

Aide au numérique accompagnée

D'ici quelques années, toutes les démarches se feront en ligne. La commune a donc décidé d'accompagner les administrés dans cette transition, notamment les personnes ayant le plus de difficultés avec le numérique.

Pour les personnes ne disposant pas d'adresse mail (nécessaire pour la réalisation de ces démarches), un appui technique pourra également leur être proposé pour en créer une.

Dans cet espace numérique, Fabienne vous accompagnera dans la réalisation de vos démarches en ligne auprès des organismes sociaux (Caisse d'Allocations Familiales, Sécurité Sociale, Pôle emploi, service national d'enregistrement des demandes de logement social,...).

Ouverture prochaine

En attendant l'ouverture, dans le courant de l'été, de la "Maison des services de proximité" qui sera situé 10, cours Albéric Laurent, vous pouvez contacter Fabienne Palumbo tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Fabienne Palumbo vous accueille

Avant de rejoindre la Mairie, Fabienne a collaboré avec son époux, artisan, pendant plus de vingt ans. Elle a su ainsi développer un véritable sens du relationnel, mais aussi des compétences dans les démarches dématérialisées, administratives et sociales. Impliquée dans diverses associations, notamment l'aide aux personnes en situation de handicap, elle a à cœur d'assister, écouter et conseiller.

Contact :

Téléphone : 06 43 53 93 49

Courriel : fabienne.palumbo@ville-peynier.fr



Généreux et solidaires, **les Aînés de Peynier**

mobilisés pour lutter contre le Covid-19

Face au Covid-19, la mobilisation des Peyniérens a été totale. Ainsi, le club des Aînés a mobilisé la population afin d'obtenir du tissu, des élastiques, etc... et s'est mis au travail pour fabriquer des masques en tissu de belle qualité.

Parce que la solidarité ne se force pas, les petites mains peynièrennes ont spontanément sorti leurs machines à coudre pour fabriquer des masques lavables. L'appel aux dons lancé par le Club des Aînés a été bien entendu par les Peyniérens et les 4 opérations de collecte de dons ont permis de recueillir de nombreuses chutes de tissus, nécessaires pour fabriquer des masques lavables.

Les couturières peynièrennes ont ensuite pris le relais et ont donc taillé les patrons, cousu, piqué et surpiqué les masques. A l'arrivée, des dizaines de masques lavables, confectionnés en respectant les règles sanitaires dans des tissus aux motifs gais et pimpants.

Un grand merci à tous les donateurs, mais surtout aux petits mains qui ont donné de leur temps pour ce geste du cœur.



Souvenirs du Club des Aînés

Brutalement interrompues par la crise sanitaire et le confinement de la population, les activités du club des Aînés reprendront en septembre. Retour en images sur quelques moments de la vie de nos seniors, avant le 17 mars...



Bonne humeur et déguisements étaient au rendez-vous du traditionnel Aïoli des Cendres



Une sortie conviviale au Brusac pour déguster la bouillabaisse



En visite à la Légion à Puylobier



Les animations du mercredi sont toujours très appréciées par nos aînés

Peynier d'antan, crèche vivante



Le premier dimanche d'août, Peynier fête la Saint Pierre. Du haut de mes dix ans, je regarde amusée, les plus âgés qui s'en donnent à cœur joie. Les yeux bandés, et vlan un coup de bâton sur les marmites en terre suspendues à une corde. Et vlan, en voilà une qui se casse d'où s'échappe soit de la farine soit un crapaud ; d'une autre une trombe d'eau. Les jeux endiablés continuent, la fête bat son plein pendant plusieurs jours.

Toujours sur le cours, le cœur du village vous dis-je, à l'ombre des platanes, des parties de jeux de cartes s'éternisent devant le cercle, entrecoupées d'anisettes rafraîchissantes.

Peynier, un nom altier, un nom qui claque dans le vent, un nom qui sent bon la pinède.

Un petit village perché de 600 habitants en 1955, c'est Peynier.

Les maisons s'épaulent les unes contre les autres depuis l'église, des ruelles dégringolent d'un côté vers la place des ormeaux dite "le portail", de l'autre jusqu'au cours Albéric Laurent où l'animation est constante et bon enfant - le cœur du village, ce cours !

Et les pique-niques et les aïolis pantagruéliques à la garenne. La table ronde est le lieu de rendez-vous des villageois. Que de cabanes construites, que de jeux inventifs à la "tour". La forêt est dense, la résine des pins s'écoule dans des petits pots d'argile. Les chants des cigales ne laissent filtrer la fraîcheur ; nous nous alanguissons ensuite en une sieste bienfaitrice.

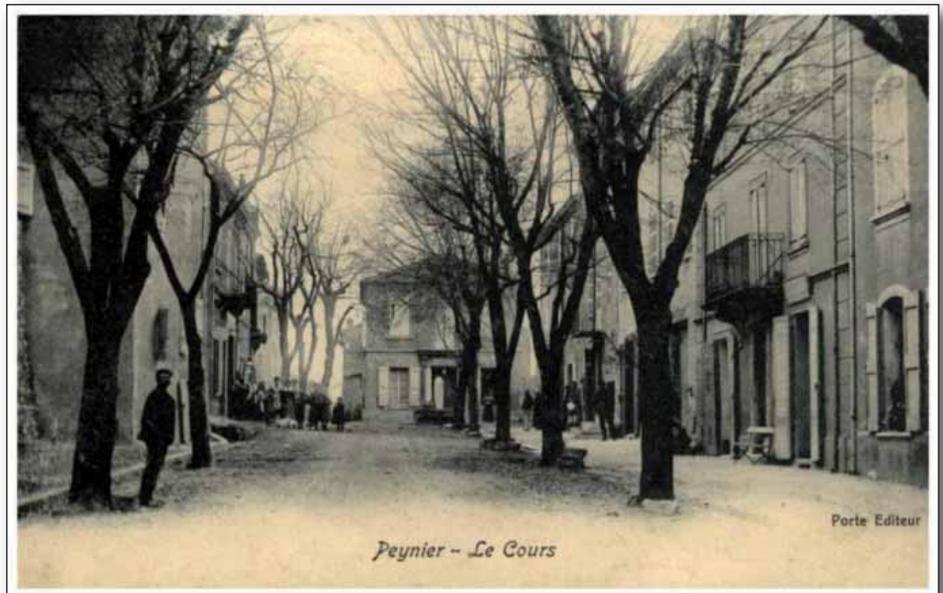
Souvent un attroupement autour de la fontaine, près de la Mairie, un lieu de rencontre où il fait bon s'attarder. Chacun attend son tour afin de remplir soit un seau galvanisé, soit un broc émaillé - c'est un va-et-vient quotidien, une corvée quelquefois.

Le défilé des "jarrons" fait partie du rituel. Avant 10h du matin, mesdames. Tout est prétexte à la causette : un seau émaillé bleu, un autre jaune paille, les couvercles brinquebalent jusqu'au vidoir...

Trois tours de crécelle. Un avis à la population tonitruant. Ce 6 juillet 1955, le garde-champêtre monsieur Coulomb annonce les jours de marché ou tout autre évènement communal. Les commentaires vont bon train, souvent en provençal.

Et la petite épicerie de mademoiselle Amélie en haut de la rue basse ! Tout le monde y trouve son bonheur, aussi bien de la mercerie que des friandises....

- Ah, les biberines de Mlle Amélie suçotées avec délectation. Tiens, des sonnailles, les moutons de Mme Reyffort descendent l'allée du cabaret, longeant à droite un champ de blé. Ils se dirigent vers la bergerie qui n'est pas très loin, dans la rue longue.



Une charrette de melons est tirée par Mouton, le cheval blanc de Paul Martin. Celui-ci marche à côté, afin de lui éviter une charge supplémentaire et le freine dans la descente du Cabaret où il fait une halte à l'abreuvoir, près du puits communal.

En une matinée qui s'annonce ensoleillée, un charreton bleu aux ridelles écarquillées, tirée par un âne. Voilà Bobet qui effectue le ramassage des poubelles, toujours dans la bonne humeur ! Son âne est l'attraction des enfants. Une cloche agitée sonne son passage devant chaque habitation.

Quelques grincements de moyeux, il repart chaque fois pour une courte halte. Bobet fait croire quelquefois aux estivants crédules qu'il n'a qu'à parler à l'oreille de son âne pour que celui-ci s'arrête net, devant la porte indiquée. Il achève parfois sa tournée au café du cours et improvise des comédies dans l'hilarité générale quand il accroche une patte de poulet au poignet et vocalise une tyrolienne insolite ou déclame :

- Les habitants de Peynier sont contents de me voir passer. Je suis le roi de la "bordille", tenant d'un côté le balai, de l'autre le couffin.

- Salut Bobet !

Tante Zarine, doyenne des Peyniérens, habite une maisonnette dans la rue St Eloi. Toujours de noir vêtue, une résille de coton crochétée enveloppe sa tête. Elle revient souvent au crépuscule et ploie sous le poids d'un fagot de bois, sa lanterne à la main.

Le soir, sitôt les chaises sorties sur le pas des portes, ce sont les retrouvailles avec les voisins, les enfants jouent encore. Il suffit de scruter les montagnes alentour pour connaître le temps :

- "Quand la Sainte Victoire a le manteau et Saint Jean le chapeau, prend ta faucille et va-t'en loin, la pluie est en chemin".

Les préparatifs nous rappellent la fin des vacances. Trois mois se sont écoulés. - Que de souvenirs ! Le retour vers Marseille s'effectue en car, une petite expédition. Les bagages sont hissés sur une impériale. Nous démarrons lentement. A peine arrivés aux ormeaux, au milieu de la route se déroule une partie de jeu de boules ; le car ralentit, s'arrête. Scène pagnolesque : nous attendons presque la fin...

Le village perché se recroqueville sous une douce torpeur automnale.

Les battoirs du lavoir scandent le labeur des femmes.

Le clocher continue d'égrener les heures, les peines et les joies du village selon les circonstances.

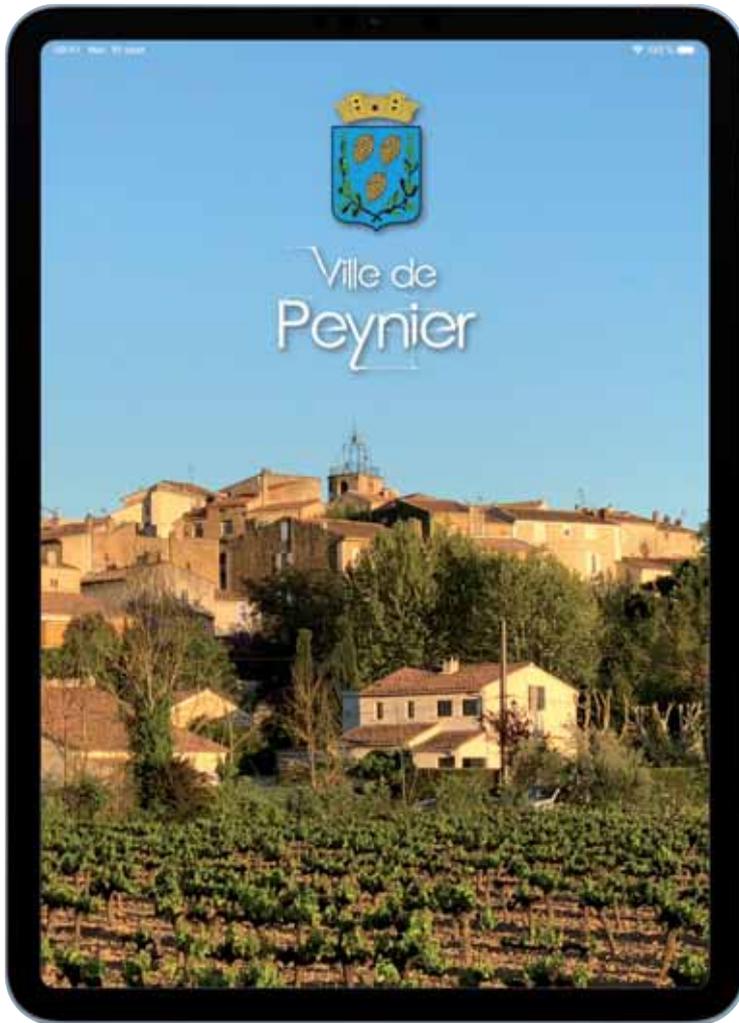
Les anciens parlaient encore le provençal.

*"A l'an que ven
E, se sian pas maï
Seiguen pas men !"
A l'an qui vient
Et si nous ne sommes pas plus
Que nous ne soyons pas moins*

Danièle Luciani Martin



Peynier lance son

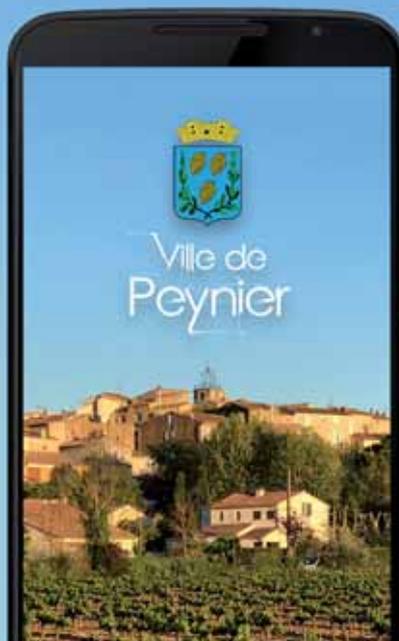


Soucieuse de moderniser sa communication et de permettre aux Peyniérens de rester connectés, la ville de Peynier a lancé son application mobile "PEYNIER" disponible sous iOS et Android.

Par le biais du site Internet www.peynier.fr, nous vous tenons informés des actualités et informations concernant notre village. Mais aujourd'hui, près de 60% de la population française possède un smartphone et en moyenne, un utilisateur sur deux s'en empare dès son réveil. Face à cette tendance indéniable, la ville s'est lancée un nouveau défi pour suivre l'évolution numérique et ainsi rester en contact avec l'ensemble des administrés en développant sa propre application pour smartphone.

Cette application nous permet de communiquer via des notifications sur vos téléphones y compris sur des évènements exceptionnels et se veut complémentaire aux multiples canaux de communication déjà existants : Journal de Peynier, site Internet, page Facebook, comptes Twitter et Instagram, panneaux électroniques, affichage municipal...

Bienvenue en Provence !



ACCÉDEZ
aux actualités
en temps réel



PARTICIPEZ
l'agenda des
manifestations



application mobile !

Une application mobile pour quoi faire ?

Cette application mobile, destinée aux smartphones et aux tablettes, compile tous les renseignements utiles pour vivre au quotidien à Peynier : actualités du village, des écoles, de la Mairie, événements et manifestations à venir, coordonnées des services municipaux... A la différence du site internet, ce nouveau support se veut plus pratique et facile d'accès. Plus besoin d'être devant son ordinateur pour obtenir un renseignement puisqu'en téléchargeant cette application, vous le retrouvez directement dans votre poche à tout moment.

Vous trouverez également sur cette application :

- ▶ les menus de la cantine actualisés,
- ▶ un accès direct au portail famille pour les paiements en ligne,
- ▶ un lien pour visualiser le dernier bulletin municipal,
- ▶ toute l'actualité de la Bibliothèque municipale et de la Réserve communale de sécurité civile,
- ▶ un annuaire recensant les services municipaux, les associations Peyniérennes,
- ▶ une page "contact" pour envoyer un message aux services de la mairie qui sera traité dans les meilleurs délais.

Notifications "push"

Au-delà de la consultation de contenu, l'utilisateur peut recevoir une notification directement sur son téléphone de façon instantanée.

L'application permet de recevoir des notifications "push" directement sur son téléphone portable : en cas d'événements exceptionnels tels que des intempéries, la Mairie peut vous envoyer directement et en temps réel les informations transmises par la Préfecture ou le Service Prévention des Risques de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou encore les conditions de circulation. Les notifications permettent également de rappeler les manifestations importantes de la commune.

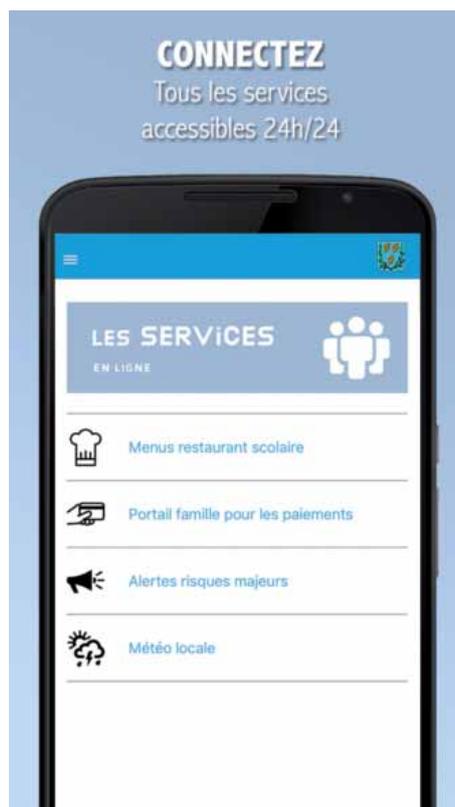


Comment télécharger l'application ?

L'application est accessible gratuitement au téléchargement depuis l'App Store (pour les mobiles sous iOS) et Google Play (pour les mobiles sous Android), en renseignant "PEYNIER".

Stéphane Rapuzzi, Conseiller Municipal à la communication, l'informatique et les télécommunications, et concepteur de l'application "PEYNIER" :

"Elles ne sont pas encore nombreuses, les communes qui ont leur Appli Mobile : Peynier est la première du canton ! L'application officielle de la ville a été développée avec pour objectif de proposer aux Peyniérens un panel de services et répondre à leurs besoins quotidiens. C'est un maillon de communication efficace, un concentré d'informations pratiques dans la poche. À la différence du site internet, l'application permet de rester informé à distance par des notifications sans avoir besoin d'aller chercher l'information".



TELECHARGEZ
L'APPLICATION

Peynier

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

ou flashez ce code



Accédez

aux actualités
en temps réel

Participez

l'agenda des
manifestations

Partagez

en informant
votre communauté



www.peynier.fr



Ville de Peynier

suivez-nous



Peynier



@Peynier



villepeynier